

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

AUTORITE CONTRACTANTE : Commune Rurale de Soaw

N° Réf : 117/18/EB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante.....</i>	11
	3.2.2. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	11
	3.2.3. <i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	13
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché.....</i>	14
	a- Contrôles préliminaires d’ordre général	14
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	14
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....	15
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accéléré) s’il y a lieu	15
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	15
	e- Dossier d’appel à concurrence.....	15
	f- Présentation des offres.....	15
	g- Réception des offres	16
	h- Ouvertures des offres.....	16
	i- Evaluation des offres et attribution	17
	j- Approbation des travaux de la CAM.....	17
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	17
	3.3.4. <i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	17
	a- Réception et règlement du marché	17
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	17
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	18
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	18
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE	19
IV.	ANNEXES.....	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAM : Commission Communale d'Attribution des Marchés

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la Commune Rurale de Soaw a été marquée par la passation de **20 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 67 879 568** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **2 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 27 737 386**, soit un taux de représentativité de **10%** en termes de volume des marchés et **40,86%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	20	67 879 568	2	27 737 386	10	40,86

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Maire de la Commune Rurale de Soaw

A

Monsieur le

**Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 37% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour 80% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, ED, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	« 09 irrégularités par rapport au code des marchés publics».
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 7 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics, ».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché sélectionné.
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 04 délais. (cf. point 3.3.5).</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la PRM pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Observation

La mission n'a pas reçu l'acte de désignation de la PRM. Selon l'entretien, la DR-CMEF aurait refusé de viser l'acte.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à la nomination du PRM.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R9

Observations sur la PRM

- ✓ PRM désignée ne disposant pas des qualifications et compétences requises (voir manuel de procédures des DMP). La PRM est assurée par le Secrétaire Général de la commune, qui est un Secrétaire Administratif.
- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Toutes les pièces relatives aux marchés ne sont pas systématiquement archivées en un seul lieu, les pièces relatives à la procédure, notamment les offres et les DOA sont archivées au niveau du SG et celle liés à l'exécution (contrat et mandants) se trouvent chez le comptable ;
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
 - Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Seul le guide de l'autorité contractante est utilisé. La commune gagnerait à élaborer un manuel de gestion et de procédure ;

- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi la mission a noté l'inexistence d'un registre destiné à l'enregistrement des plis des soumissionnaires et la non tenue d'un fichier des marchés pour les marchés de 2018 ;
- ✓ Absence de statistiques sur les marchés passés et exécutés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- ✓ Défaut d'élaboration et/ou de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393) ;
- ✓ Défaut d'établissement et/ou de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- à recruter une personne ayant les compétences requises pour la fonction de PRM ;
- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation et d'exécution des marchés ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- la tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception et des registres côtés, paraphés et sans ratures pendant la période sous revue.
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;
- L'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés.
- La transmission à l'ARCOP de l'état d'exécution du plan annuel au plus tard le 31 Mars de l'année suivante.

3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'AC de la liste des marchés passés au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 37%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)
- Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports (*cf. marché 1*)
- Avis de convocation des membres de la CAM (*cf. marché 1*)
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (*cf. marché 1*)
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu (*cf. marché 1*)
- Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (*cf. marché 1*)
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement (*cf. marché 2*)
- Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.) (*cf. marché 2*)
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC (*cf. marché 1, 2*)
- PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) (*cf. marché 2*)
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison (*cf. marché 1, 2*)
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens) pour les fournitures (*marchés 2*)
- Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières pour les fournitures fongibles (*marchés 2*)

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage correct des dossiers de marchés et de mettre en place les documents essentiels liés à la passation et à l'exécution des marchés.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

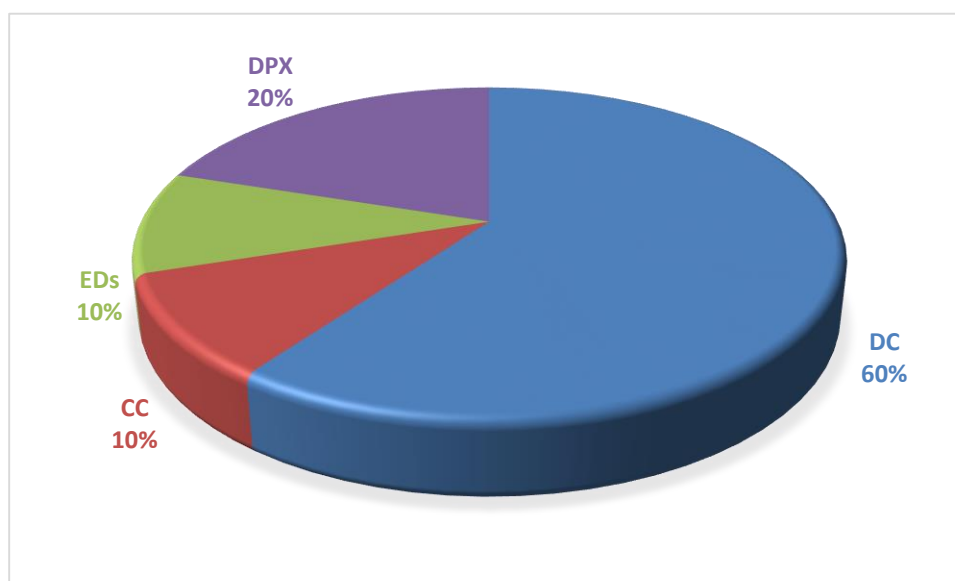
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DC	12	60%
CC	2	10%
EDs	2	10%
DPX	4	20%
Total	20	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu’au cours de l’exercice 2018, l’autorité contractante a utilisé la demande de cotation formelle (DCF) pour passer 60% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d’appel d’offres ouvert qui est la règle n’a pas été utilisée au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l’échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPX	1	27 139 040
ED	1	598 346
Total sélectionné	2	27 737 386
Total communiqué	20	67 879 568
%	12,5	40,86

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **deux (02) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 27 737 386**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations

La mission a relevé :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

N° de marché	Objet du marché	Motifs de recours à l'Entente Directe	Qualification de l'entreprise attributaire	Avis de la DG-CMEF	Jugements du consultant sur l'avis de la DG-CMEF	Respect des prix de la mercuriale
MARCHE à Commande N° CO-SW /06/01/09/ 00/2018/00015	Acquisition de carburant au profit de la mairie de Soaw.	Prestation spécifique à prix réglementé	Rien à Signaler (BDS-SARL)	Non applicable	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur le respect des conditions spécifiques liées à l'Entente Directe au regard des documents mis à sa disposition	Prix réglementé

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Absence de visa de la structure en charge du contrôle à priori sur les Documents (fiche synthétique d'évaluation, copie des PT et PF des consultants) (art 68 du décret 2017_049). En effet, les travaux de la CCAM n'ont pas été visés par le DR-CMEF (*marché 1*).

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller au visa de la DR-CMEF sur les travaux de la CCAM.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observation d'ordre général

La mission a relevé la non mention des informations liées à la réception dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049) pour tous les marchés.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à la réception dans un registre ou sur une liste émarginée des offres réceptionnées permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouvertures des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence au niveau du PV d'ouverture de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures audités (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marché 1);
- Non mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai (*marché 1*);
- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission d'attribution des marchés (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*marché 1*).

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures en les transcrivant de façon textuelle dans le PV d'ouverture des offres ;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai ;
- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observation d'ordre général

Attributaire provisoire retenu malgré l'absence des pièces administratives (art 102 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour tous les marchés.

Recommandation

La mission recommande de veiller à la disponibilité de toutes les pièces liées à la passation des marchés.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observations d'ordre général:

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, le CCTP, ...etc. n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur. Il s'agit des délais ci-après :
 - Délai de convocation des membres de la CAM (3 jours avant l'ouverture des offres) : norme 3 jours ; durée effective 21 jours (cf. marché 3).
 - Délais réglementaire depuis l'ouverture des offres jusqu'à la transmission des résultats de la CAM à la DG-CMEF : Norme 3 jours ; durée effective : 44 jours (cf. marché 3)
 - Délai pris par le gestionnaire de crédits pour l'élaboration projet de contrat et sa transmission au titulaire pour signature à compter de la date d'expiration du délai de recours, à partir du 3ème jour après la première publication des résultats si absence de recours : Norme -10jours ; durée effective : 42 jours (cf. marché 3)
 - Délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits ; Norme – 15 jours ; durée effective 39 (cf. marché, 2);

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fourniture	Acquisition de vivres pour cantine scolaire au profit des écoles primaires de la commune de Soaw	27 139 040	Oui	N/A

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

Observation

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard de l'état d'émargement des participants soumis à son appréciation.

**3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR
L'AUTORITE CONTRACTANTE**

Aucun marché à notre connaissance n'a fait l'objet de recours au niveau de l'ARCOP.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit et les Vues photographiques pour la matérialité physique du marché (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	MARCHE à Commande N°CO-SW/O6/01/04/00/2018/00002	25/02/2019	Acquisition de gaz butane au profit des CSPPS de la commune de SOAW.	DC	F	Transfert Santé	00052344F	NATOBE COMMERCIAL 79-59-89-56	429 000	Exécuté
2	MARCHE à Commande N°CO-SW/O6/01/04/00/2018/00014	26/02/2019	Acquisition de gaz butane au profit des CSPPS de la commune de SOAW.	DC	F	Transfert Santé	00052344F	NATOBE COMMERCIAL 79-59-89-56	205 200	Exécuté
3	MARCHE à Commande° CO-SW /06/01/04/00/2018/00005	26/02/2019	Fourniture de pause-café et déjeuner au profit de la Mairie pour les différentes sessions du conseil municipal de Soaw	DC	F	Budget communal	00086760 U	: GENERALE SERVICES INTERNATIONAL (GE.S.I) Sarl. 70-74-96-50	300 000	Exécuté
4	MARCHE à Commande N° CO-SW /06/01/09/00/2018/00001	06/03/2019	Acquisition de carburant au profit de la mairie et des CSPPS de la commune de Soaw.	ED	F	Budget communal et Transfert Santé	00083975 H	BDS-SARL. , 70-25-58-75,	1 172 228	Exécuté
	MARCHE à Commande N° CO-SW /06/01/09/00/2018/00015	07/03/2019	Acquisition de carburant au profit de la mairie de Soaw.	ED	F	Budget communal	00083975 H	BDS-SARL. , 70-25-58-75,	598 346	Exécuté

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
5	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00016	06/03/2019	ACQUISITION DE CARTES DE RECHARGE TELEPHONIQUE NANAN AU PROFIT DE LA MAIRIE DE SOAW	DC	F	Budget communal	00000624 T	ONATEL-SA., 50 49 49 08	360 000	Exécuté
6	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00022	29/11/2019	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS, OUTILLAGE ET MOBILIER AU PROFITDES CSPTS DE LA COMMUNE DE SOAW.	DC	F	Transfert Santé	00072240 B	NEMA SERVICE (YAMEOGO B Salmata).. 70 24 37 12	417 000	Exécuté
7	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00004	28/06/2019	Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles de la CEB de Soaw.	DPX	F	MENAPL	00072240 B	NEMA SERVICE (YAMEOGO B Salmata). 70 49 20 25	11 741 110	Exécuté
8	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00003	02/12/2019	Acquisition de fourniture spécifique au profit de la CEB, des CSPTS, et de la Mairie de la commune de Soaw	DC	F	Transfert MENAPL	00023767 N	OSWE SERVICE. 70 22 59 00	2 389 600	Exécuté

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
9	MARCHE N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00009	19/06/2019	Photocopie et reliure de divers documents au profit de la Mairie de SOAW	DC	F	Budget Communal	00037446 H	Entreprise Commerciale du Faso (E.CO.FASO) 71 69 68 68	200 000	Exécuté
10	MARCHE N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00020	19/06/2019	Photocopie et reliure de divers documents au profit de la Mairie de SOAW	DC	F	Budget Communal	00037446 H	E.CO.FASO 71 69 68 68	200 000	Exécuté
11	MARCHE N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00010	20/06/2019	Impressions de documents d'Etat civil au profit de la Mairie de SOAW	DC	F	Budget Communal	00037446 H	E.CO.FASO 71 69 68 68	500 000	Exécuté
12	MARCHE N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00027	15/01/2019	ACQUISITION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES AU PROFIT DES CSPS DE SOAW.	DC	F	Transfert santé	00039907 H	PHARMACIE LAAFIA. 70 94 04 11	400 000	Exécuté
13	MARCHE N° CO-SW/06/03/02/00/2018/0006	22/06/2019	Construction d'un logement d'infirmier au CSPS de Poéssé dans la commune de Soaw (Lot2).	DPX	T	Financement FPDCT+ Fonds propre	00034145 M	NYI MULTI-SERVICES 25 41 88 18	8 379 509	Exécuté
14	MARCHE N° CO-SW/06/03/02/00/2018/00007	24/06/2019	Construction d'une maison de la femme à Soaw	DPX	T	Financement FPDCT	00004625 H	ET.NA.F (NANA Narcisse).70 80 37 95	11 632 135	Exécuté

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
			dans la commune de Soaw (Lot 1).							
15	MARCHÉ N°CO-SW/06/02/07/00/2018/00008	18/11/2019	Suivi et contrôle des travaux de construction d'un (01) logement d'infirmier au CSPS de Poéssé dans la commune de Soaw	CC	PI	FPDCT + Fonds propre	00044790 V	YAMEOGO B. Estelle ; Ingénieure en BTP. 71775357	435 000	Exécuté
16	MARCHÉ N°CO-SW/06/02/07/00/2018/00011	29/08/2019	Suivi et contrôle des travaux de construction d'une (01) maison de la femme dans la commune de Soaw (Lot 1).	CC	PI	FPDCT	00036729 C	LANKOANDE Isidore. 70844426	640 000	Exécuté
17	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00024	24/10/2019	Acquisition de fourniture de bureau au profit de la mairie et des CSPS de Soaw.	DC	F	Transfert Santé	00100953 P	ENTREPRISE GWLADYS SERVICE 79 14 12 72	320 400	Exécuté
18	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00023	24/10/2019	ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER AU PROFIT DES CSPS DE LA	DC	F	Transfert Sante	00100953 P	ENTREPRISE GWLADYS SERVICE 79 14 12 73	171 000	Exécuté

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
			COMMUNE DE SOAW							
19	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/04/00/2018/00025	31/08/2019	Acquisition d'autres sources d'énergie au profit des CSPS de Soaw	DC	F	Transfert santé	00100953 P	ENTREPRISE GWLADYS SERVICE 79 14 12 74	250 000	Exécuté
20	MARCHÉ N° CO-SW/06/01/02/00/2018/00012	29/08/2019	l'acquisition de vivres pour cantine scolaire au profit des écoles primaires de la commune de Soaw	DPX	F	MENAPL N	00045328 K	E. B. M (Ets Bague Moumouni). 70-25-59-67	27 139 040	Exécuté

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection
ED	0	0	45%
EDS	1	1	5%
Recours	0	0	25%
Convention	0	0	25%
Autres	19	1	

TOTAL	20	2	10%
--------------	----	---	-----

Liste des marchés sélectionnés

Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant
MARCHÉ N° CO-SW/06/01/02/00/2018/00012	29/08/2019	L'acquisition de vivres pour cantine scolaire au profit des écoles primaires de la commune de Soaw	DPX	F	MENAPLN	000453 28 K	E. B. M (Ets Bague Moumouni). 70-25-59-67	27 139 040
MARCHE à Commande N° CO-SW /06/01/09/00/2018/00015	07/03/2019	Acquisition de carburant au profit de la mairie de Soaw.	ED	F	Budget communal	000839 75 H	BDS-SARL. , 70-25-58-75,	598 346

**Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau
d'incomplétude**

N°	Pièces attendues par marché		Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'inc om- plé- tu de (1- b/a)	
	N° dans l'échantillon=====>	2	3			
Pièces d'ordre général						
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA		1	1	0%	
2	Balance des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants s'il y a lieu pour les sociétés et offices d'Etat		0	0	0%	
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales		1	1	0%	
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures		0	0	0%	
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue		1	1	0%	
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue		0	0	0%	
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori		0	0	0%	
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM		0	0	0%	
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget		1	1	0%	
	SOUS TOTAL =====>		4	4	0%	
Pièces spécifiques à chaque marché						
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	0	1	2	50%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	1	N/A	1	1	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	0	N/A	0	1	100%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	0	1	100%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	0	N/A	0	1	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	1	N/A	1	1	0%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC),	0	N/A	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	5	1	6	6	0%

19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	1	N A	1	1	0%
20	PV d'ouverture des offres	1	N A	1	1	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	1	N A	1	1	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	N A	1	1	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	N A	1	1	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	0	1	100%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	0	N A	0	1	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	1	N A	1	1	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	N A	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N A	N A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N A	N A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N A	N A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N A	N A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N A	N A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N A	N A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N A	N A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N A	N A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	2	2	0%

38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	1	0	1	2	50%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	2	2	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	0	1	2	50%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N A	N A	0	0	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N A	N A	0	0	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	N A	0	1	100 %
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	N A	1	1	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N A	N A	0	0	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N A	N A	0	0	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	0	0	0	2	100 %
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N A	N A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	N A	N A	0	0	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	2	2	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N A	N A	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N A	N A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N A	N A	0	0	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N A	N A	0	0	0%
				SOUS TOTAL =====>		
		2	6	25	40	38%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)						
5	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N A	N A	0	0	0%


5						
5 6	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N A	N A	0	0	0%
5 7	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N A	N A	0	0	0%
5 8	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N A	N A	0	0	0%
5 9	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N A	N A	0	0	0%
6 0	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N A	N A	0	0	0%
6 1	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N A	N A	0	0	0%
	SOUS TOTAL =====>			0	0	0%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures						
6 2	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N A	N A	0	0	0%
6 3	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N A	N A	0	0	0%
6 4	Plans de recollement	N A	N A	0	0	0%
6 5	PV de réunion de chantier	N A	N A	0	0	0%
6 6	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N A	N A	0	0	0%
6 7	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	N A	0	0	1	100%
6 8	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	N A	0	0	1	100%
	SOUS TOTAL =====>			0	0	2
						100%
	TOTAL =====>	2	6	29	46	37%

Annexe 3 : Fiches d'audit et les Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

N°	Contrôles effectués	Risques d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	Rien à signaler
R2	<i>Réalité physique</i>	Bordereaux de réception des vivres par les différentes écoles de la commune examinés par la mission
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<p><i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i></p> <p><i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i></p> <p><i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i></p> <p><i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i></p>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques pour la matérialité physique du marché (Non applicable pour les vivres)

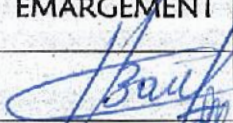


Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Jour : 30 Mois : NOVEMBRE Année : 2020	Client : Commune Rurale de Soaw	 SYNEX CONSULTING SARL
GESTION : 2018-2019	Objet : AUDIT DES MARCHES PUBLICS, GESTION BUDGETAIRE 2018 ET 2019	REFERENCE/FOLIO :

LISTE DE PRESENCE

Objet : SEANCE DE Restitution

Date : 30/11/2020

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	GUIRE Ali	Mairie Soaw	S-G	71191571 aliguire41@gmail.com	
2	DATE W Y Stephane	Mairie Soaw	Comptable	70487894 winerome54@gmail.com	
3	BASSONO Bassols	SYNEX	Consultat	71748427 bdebali@yahoo.fr	
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					